



La peine du conducteur qui ma renverser est elle normale ?

Par **Chouquette21**, le **09/04/2013** à **12:31**

Bonjour,
Je me suis fait renverser sur le trajet de mon travail. Cela fait maintenant 18 mois que je suis avec des béquilles. J'ai eu 7 fractures dans le bas de la jambe, 310 jours d'ITT, multiples opérations. La dame m'a coupé la route pour aller se garer sur le trottoir de ma voie. La police a fait le constat, elle était bien en tort. Cette dame n'a pris que 4 mois de retrait de permis et pas d'amende, rien.
Est-ce normal qu'elle ait pris une peine si légère ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/04/2013** à **17:25**

Bonjour,
Avez-vous déposé plainte contre cette personne et vous êtes-vous constituée partie-civile ?

Par **Chouquette21**, le **12/04/2013** à **11:25**

Oui j ai porter plainte et oui je me suis constituer partie civil . J ai également demander l expertise médico judiciaire ! Mais n étant pas consolidée je dois revoir ce médecin dans 6 mois ! Merci de m avoir répondu